

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des Territoires

Beauvais, le 10 septembre 2014

Unité territoriale de l'Oise

Service de l'eau,
de l'environnement et
de la forêt

17 SEP. 2014

Monsieur,

En application des articles L.513-1 et R.515-84 du code l'environnement, vous avez demandé, par courrier du 30 décembre 2013, au titre de la transposition de la directive IED, à bénéficier de l'antériorité pour vos installations situées à Passel dont l'activité est autorisée initialement par l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2007.

Je prends acte de votre déclaration. Outre les rubriques déjà visées par les différents arrêtés, vos installations relèvent de la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées :

Rubrique	Désignation de la rubrique	Régime	Caractéristiques de l'installation
3532	Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination de déchets non dangereux, non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE : - traitement biologique - prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la coïncinération - traitement du laitier et des cendres - traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants	A	98 t/j
Nota : lorsque la seule activité de traitement des déchets exercée est la digestion anaérobie, le seuil de capacité pour cette activité est fixé à 100 tonnes par jour			

Conformément à l'article R.515-61 du code de l'environnement :

- la rubrique principale de l'exploitation est la rubrique n° 3532 ;

- les conclusions sur les meilleures techniques disponibles relatives à la rubrique principale sont celles faisant référence au BREF WT : traitement des déchets.

Société FERTINRJ
1, rue de la Couture
60400 - Passel

Copie à : UT60 DREAL

www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr

ddt@oise.gouv.fr

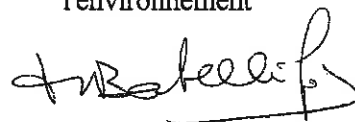
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
le vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00
2, Boulevard Amyot d'Inville – BP 317 - 60021 Beauvais cedex
téléphone : 03 44 06 50 46 – télécopie : 03 44 06 50 24
idriss.abdellatif@oise.gouv.fr
ddt-seef@oise.gouv.fr

Conformément à l'article R.515-71 du code de l'environnement, il vous appartient de m'adresser les informations mentionnées à l'article L.515-29, sous la forme d'un dossier de réexamen dans les douze mois suivant la date de publication des décisions concernant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles susvisées.

Par ailleurs, je vous rappelle que les prescriptions auxquelles votre établissement est déjà soumis demeurent applicables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des
Territoires et par délégation
l'adjointe au responsable du bureau de
l'environnement

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Batelliye', with a stylized flourish at the end.

Françoise BATELLIYE